



Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



Éditeur responsable : André Matriche / Bois de la Croix Claire, 14 / 4550 Nandrin

Bureau postal de dépôt : 4550 Nandrin

Numéro 141 - Été 2017

PPNa Contact
Périodique trimestriel

Agrément P912716

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Rédaction : André Matriche

Mise en page : Laurent Hofinger

Secrétariat :

Bois de la Croix Claire, 14
4550 Nandrin

E-mail :

info@ppna.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Odette Lasters

Trésorier :

Laurent Hofinger

Membre :

Etienne Gérard

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

Des citoyens fixent les subsides.

Un exemple à suivre !3

Vie de l'Association

Notre métier à cercler.....4

Notre patrimoine linguistique

Le wallon condrusien (et liégeois) (6)8

Notre histoire locale

Rappel chronologique
de la Grande Guerre (3)12

Notre histoire locale

La Grande Guerre : les nouvelles armes14

Environnement général

Un sujet oublié par le Ceta.....17

Santé

Les perturbateurs endocriniens18

Événement

Barbecue du PPNa19

Vie de l'Association

Notre balade du printemps 201719

Des citoyens fixent les subsides Un exemple à suivre !

Une résolution démocratique en vue de favoriser la participation citoyenne vient d'être prise par le collège de la commune de Blégny.

Chacun sait que les subsides régionaux, provinciaux, communaux accordés aux associations locales sont attribués sur des bases très subjectives, sinon purement partisans. Certains élus politiques se créent, grâce aux subsides alloués avec de l'argent public, un réseau de clients qui, ils l'espèrent, assureront leur réélection. D'autres osent même créer des associations sans aucune relation avec les compétences qu'ils sont censés assumer politiquement et dont l'objectif inavoué est électoral(iste).

Or donc, à Blégny, dans le but méritoire de favoriser la transparence, et donc l'objectivité, dans l'attribution des subsides, la "commune" a décidé de créer une "commission d'avis" composée uniquement de citoyens sans mandat politique. Cette commission d'avis sera composée de quinze membres effectifs et quinze suppléants tirés au sort sur la base de la liste des électeurs. Exit donc le noyautage politique habituel. Ces citoyens alloueront les subsides de manière indépendante sur la base des demandes introduites par les associations locales. Les avis de la commission seront transmis au conseil communal qui décidera en dernier ressort.

En ces temps de trouble, où les convictions politiques des citoyens sont mises à rude épreuve à cause de la prodigalité vénale de certains élus en ce qui concerne leurs émoluments (et ceux de leurs coreligionnaires) et le silence coupable ou l'insouciance irresponsable de ceux qui devaient "contrôler", cette initiative du pouvoir communal de Blégny doit être soulignée et louée sans réserve.

Même si elle ne supprimera pas tous les dangers de favoritisme ou de clientélisme politique, elle les réduira et s'inscrit dans une démarche de transparence réclamée de toutes parts, même par ceux qui ne l'appliquent guère à leur personne. Les subsides attribués aux associations locales sont souvent entachés d'incompréhension de la part des citoyens. Certains s'indignent, d'autres ricanent à cause de l'importance ou de l'incongruité des sommes allouées, incriminant la subjectivité de celles-ci.

Reconnaissons, au passage, que certaines associations introduisent presque mécaniquement des sollicitations de subsides, même si en réalité, elles n'en ont nul besoin. "On peut obtenir de l'argent, donc on le demande. On ne sait jamais". Et ON thésaurise de l'argent public qui finalement ne profite qu'aux banques. Quelles sont les causes de cette attitude ? Le besoin d'économie, de se constituer une épargne, une appréhension face à l'avenir ? Ou la (trop) grande facilité d'obtenir des subsides ? Les deux sans doute. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons qu'applaudir à l'initiative de Blégny, surtout en ces temps présents où l'on évoque si souvent la participation citoyenne trop souvent réduite au bénévolat.

Mais... pourquoi pas aussi à Nandrin ? Qui osera porter cette proposition au conseil communal ?

Information parue dans le journal "Le Soir" avril 2017

Vie de l'Association

Notre métier à cercler

Le lecteur s'étonnera sans doute de l'emploi de l'adjectif possessif pour déterminer le métier à cercler.

Conscients que le mode de vie, les métiers anciens des générations qui nous précèdent constituent indéniablement un patrimoine à perpétuer, le conseil d'administration du PPNa décida, en 1994, d'acquérir le minuscule terrain sur lequel l'outil du forgeron peut encore être observé.

Il est situé rue des Martyrs, dans une échancrure du talus juste en face de la maison portant le numéro 25 qui fut pendant de nombreuses années l'habitation du forgeron et son lieu de travail. Cette minuscule parcelle, restée pendant des années en indivision, était tombée dans l'oubli, à tel point que les héritiers de l'ancien forgeron ignoraient qu'ils possédaient ce bout de talus, sans valeur marchande.

La maison du forgeron a été fortement transformée et restaurée ; elle est actuellement habitée par la famille Cerneel, membre du PPNa. Lors de l'achat du terrain, le métier était envahi par une végétation qui le soustrayait complètement à la vue des passants. Le conseil d'administration de l'époque s'attela dès lors à le dégager pour le rendre visible, puis il veilla à y installer un panneau didactique pour permettre à chacun d'apprendre comment travaillaient nos ancêtres.

En juillet 2013, le conseil d'administration actuel du PPNa a radicalement amélioré le site en le bordant de hautes pierres qui le mettent mieux en valeur. À notre grand regret, nous ne disposons pas de témoignages de Nandrinois sur le métier, malgré l'appel lancé dans notre bulletin de contact. Nous profitons de cet article pour réitérer notre appel auprès de nos membres ; toute information concernant l'ancien forgeron et son travail serait la bienvenue.

L'acte notarial d'achat de ce coin de terrain de 10 centiares fut passé le six décembre 1994 par devant maître Claude Dizier, notaire à Nandrin. Il fut acquis pour la somme de 5 000 francs auxquels il faut ajouter 1 000 francs versés au receveur de l'Enregistrement à Comblain-au-Pont. Les vendeurs étaient Madame Léonie Hastir, épouse de Ghislain Haidon, asphaltteur demeurant à Modave et Monsieur Edouard Hastir, ouvrier, époux de Daisy Fourneau demeurant à Marchin ainsi que Monsieur Pierre Rome, cultivateur, époux de Suzanne Léonard demeurant à Tinlot (Fraiture). Le représentant du PPNa, son président de l'époque, était Monsieur Jean Dusart.

Précédemment, le terrain avait appartenu à la communauté entre M. Edouard Hastir et son épouse, Léonie Chapelle de Nandrin. L'acte notarial précise qu'aucune construction ni aucune installation fixe ou mobile pouvant servir à l'habitation (sic) ne pourra être édiflée sur le bien.

Le forgeron de Nandrin

Le mot "forgeron" dérive du verbe "forger" qui, en français ancien, avait le sens de "créer". Il est issu comme la plupart du vocabulaire français du latin "fabricare" qui s'est modifié au cours des siècles. Le métier du forgeron consistait, entre autres interventions, à travailler le fer, il façonnait des barres, des chaînes, des outils aratoires, etc., et il réparait le cerclage des roues de charrettes, chariots et autres attelages. Il plongeait le fer dans le feu pour le ramollir, puis il le façonnait en le martelant vigoureusement.

Il faut rappeler qu'au cours des siècles passés, et ce jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, ce genre de véhicules était majoritaire. Ils étaient particulièrement employés à la campagne où ils étaient mis à rude épreuve sur des chemins soit en terre ou au mieux pavés sur lesquels les roues se brisaient fréquemment. Le forgeron, dans les villages, assumait donc fort souvent une partie du travail du charron. Ce dernier construisait entièrement la roue (et la charrette) ; cela constituait un tout autre métier qui débutait par le choix du bois à utiliser, différent selon la partie de la roue. Ainsi il choisissait l'orme ou le charme pour la fabrication du moyeu et des jantes parce que ce bois est très solide et ne se fend pas facilement. Il utilisait le chêne pour les rayons (aussi appelés rais).

Le forgeron, lui, était aussi amené à intervenir pour réparer notamment le cerclage. En effet, il n'y avait pas un charron dans tous les villages. Pour effectuer ses réparations, le forgeron utilisait aussi, comme le charron, un métier à cercler.

Le métier à cercler est en fait un appareillage très simple, rudimentaire même, constitué de deux cercles de métal concentriques fixés dans le sol, débordant la surface d'une dizaine de centimètres et comportant en son centre une cavité destinée à accueillir le moyeu des roues. Il suffisait donc au forgeron de Nandrin de traverser la chaussée en portant un cercle de fer porté au rouge dans sa forge pour le fixer autour de la roue à cercler. Ensuite, il l'aspergeait copieusement d'eau froide, ce qui provoquait la contraction du métal enserrant ainsi fermement la roue en bois. Cette opération devait se dérouler très rapidement d'une part pour éviter que le bois ne se consume sous l'effet de la chaleur du métal, et d'autre part pour éviter que le

métal ne refroidisse trop vite et soit alors mal ajusté à la jante. En, effet, si le cercle de métal était trop grand, la roue était mal serrée et se désolidarisait ; si par contre il était trop étroit, la roue subissait de telles contraintes lors du refroidissement ou à l'usage qu'elle explosait au premier choc.

Dans nos régions, il n'existe plus guère de forgeron ni de charron. Ces métiers étant encore exercés pour des voitures anciennes détenues par des collectionneurs privés ou des musées dans le but louable de préservation d'un patrimoine ancestral.



Le wallon condrusien (et liégeois) (6)

Et si on faisait un peu de grammaire ?

Commençons par le nom et ses articles. Rappelons-nous qu'à la prononciation liégeoise de â (on) correspond à Seraing et chez nous la prononciation â [a:] : âbe→âbe / djârdin→djârdin / ârmâ→ârmâ

1. Le genre des noms communs

Comme en français, le wallon dispose de deux genres : le masculin et le féminin. Mais, comme dans la plupart des langues, le choix entre le masculin et le féminin est le plus souvent arbitraire. En effet, pourquoi le mot "soleil" est-il masculin en français ? Alors qu'il est féminin en allemand ! Citons encore pour illustrer notre propos :

<i>français & wallon</i>	<i>allemand</i>
table/tâve (fém.)	der Tisch (masc.)
chat/tchèt (masc.)	die Katze (fém.)
lune/leune (fém.)	der Mond (masc.)
maison/mohone (fém.)	das Haus (neutre)
livre/lîve (masc.)	das Buch (neutre)

Le wallon, comme le français, n'a pas conservé le troisième genre grammatical de sa langue "mère" (le latin), c'est-à-dire le neutre que l'on trouve toutefois dans toutes les langues germaniques (allemand, anglais, néerlandais, suédois...).

En règle générale, les mots wallons ont le même genre que leur correspondant français.

Un être vivant a, en général, le genre grammatical de son sexe.

ex. masculin : in ome, on tchin, on torê, on houyeû, li mayeûr

un homme, un chien, un taureau, un houilleur, le bourgmestre
féminin : ine feume, ine bâssèle, ine vatche, ine poye
une femme, une fille, une vache, une poule

Et : masculin : li solo, on viyèdje, on coûtê, on djârdin
le soleil, un village, un couteau, un jardin
féminin : ine tâve, li mohone, li vôte, li leune
une table, la maison, la route, la lune

Certes, on peut justifier le genre de certains mots par leur origine latine, mais on ne fait que reculer le problème vers la mère des langues latines.

Précisons que tous les êtres vivants n'ont pas un genre "évident" (comme en français d'ailleurs)

ex. on mohon (masc.) - in'èfant (masc.) - ine mazindje (fém.)
un moineau - un(e) enfant - une mésange

Comme en français, certaines terminaisons imposent un genre : "cion" - "té" - "eur"...

ex. dirècion - atincion - libèrté - faculté sont des mots féminins
minteûr - inspecteûr - houyeû - docteûr sont des mots masculins

Mais, il y a parfois des différences entre le wallon et le français.

ex. fr.	un nuage (masc.) ≠ wal.	ine nûlêye (fém.)
	le poêle ≠	li stoûve (fém.)
	une cuillère ≠	on cwî (masc.)
	un lapin ≠	ine robète (fém.)
	un plantoir ≠	ine planteroûle (fém.)
	une bille ≠	on mâye (masc.)
	un chou ≠	ine djote (fém.)
	une couille ≠	on coyon (masc.)

2. Les articles

On se souvient qu'il existe des articles définis et des articles indéfinis (pas seulement).

2.1. L'article défini : *li*, *l'* et *lès* (en français : le, la, l', les)

Pour le masculin et le féminin singulier → *li* (fr. le, la, l')

ex. masculin :

li tchèt - li tchin - li dj'vâ - li mohon - li houyeû - li beûr

le chat - le chien - le cheval - l'oiseau - le houilleur - le puits de mine

ex. féminin :

li feume - li mohone - li vatche - li f(i)gnèsse - li houyîre

la femme - la maison - la vache - la fenêtrê - le charbonnage

Devant une voyelle → *l'* (comme en français)

l'ouhê - l'ome - l'aronde - l'abatou - l'âbe - l'ohê - l'ustèye - l'idèye -
l'imâdje

l'oiseau - l'homme - l'hirondelle - l'appentis - l'arbre - l'os - l'outil -
l'idée - l'image

Mais, précédé par une voyelle, dite d'appui → *l'* au lieu de *li*

l'ome èt l' feume / aloumer l'feu / mais : li feume, li feu

l'homme et la femme / allumer le feu

De même, après une préposition terminée par une voyelle (*so*, *da/d'a*,
avou, *è*, *po*)

li soû → so l'soû / li fôre → so l'fôre / li pâpe → po l'pâpe / li scole
→ po l'sicole

le seuil → sur le seuil / la foire → sur la foire / le pape → pour le
pape / l'école → pour l'école

avou l'tchin - avou l'prumî trin - l'èfant d'al cinse - è l'câve - è l'osté
avec le chien - avec le premier train - l'enfant de la ferme - dans la
cave - en été

li pwète dè l'mohone - è l'ivièr - prenez- l'po'l brès - avant l'nut'

la porte de la maison - en hiver - prenez le/la par le bras - avant la nuit

Rem. : è suivi de l' s'écrit souvent "él" = èl mohone - él rowe (à la
maison, en rue)

Au pluriel → *lès*

lès ovrîs - lès bâcèles - les âbes - les fleurs - les oûs - les brès' - les djèbes

les ouvriers - les filles - les arbres - les fleurs - les œufs - les bras - les herbes

2.2. L'article indéfini : *on - in - ine* → *dès* (en français : un - une → des)

Au masculin → *on & in*

Devant une consonne → *on*

on djoû - on houyeû - on djvâ - on djône ome - on bè èfant

un jour - un houilleur - un cheval - un jeune homme - un bel enfant

Devant une voyelle → *in* [inn]

in-ome / in-èfant / in-oûhê / in-èskèlète / in-âbe / in-ustèye

un homme - un enfant - un oiseau - un squelette - un arbre - un outil

Au féminin → *ine* [inn]

ine bèle bâcèle - vè ine eûre â matin - ine tâte di sirôpe

une belle fille - vers une heure du matin - une tartine de sirop

Rem. : après une voyelle dite d'appui, "on", "in" et "ine" s'abrègent en "n" ou "ne" ; " li" s'abrège en "l"

in èfant → po'n èfant / ine feume → po'n feume / ine awèye → avou'n awèye

un enfant → pour un enfant / une femme → pour une femme / une aiguille → avec une aiguille

Qu'est-ce qui c'est po'ne fleur ? / C'est po'l meûs qui vint

Qu'est-ce que c'est pour une fleur ? / C'est pour le mois prochain (qui vient)

3. L'article partitif : *dè - dèl* (fr. du - de la - des)

Comme son nom l'indique, cet article indique une "partie" de quelque chose.

dè + nom masculin

dèl + nom féminin

dès + nom pluriel

dji magne	dè froumadje	fr. je mange	du fromage
	dèl tchâr		de la viande
	dèl sirôp		du sirop
dji beû	dèl clère êwe	je bois	de l'eau claire
	dèl bîre		de la bière
	dè pèkèt		du peket
il atch'tèye	dèl hoye	il achète	de la houille
	dès cèlîhes		des cerises

Remarque : nous verrons dans le bulletin prochain que les articles se contractent avec les prépositions (ex. voir plus haut avec "po" - "avou" - "è" - "di"...



Notre histoire locale

Rappel chronologique de la Grande Guerre (3)

1917 (il y a juste 100 ans)

Jusqu'en 1917, les États-Unis rechignent à s'immiscer dans le conflit européen. Le Président Wilson recommande aux citoyens américains de rester neutres "en pensées comme en actes". Mais la majorité de l'opinion penche pour l'Entente¹ et en particulier pour la France, au nom de la reconnaissance pour l'aide du marquis de La Fayette dans la guerre d'indépendance (1776) contre les Anglais.

Mais, l'argent, une fois de plus, va peser lourd dans la balance. En effet, la Grande-Bretagne et la France s'endettent lourdement auprès des Américains pour lui acheter des armes, de l'acier, du coton... Les banquiers américains, depuis le début de la guerre jusqu'au début de 1917, ont prêté 1,8 milliard de dollars. Seuls les vainqueurs pourront les rembourser...

- **1 février** : L'Allemagne déclenche la guerre sous-marine totale. Tout navire commercial ennemi rencontré dans les eaux entourant l'Irlande et la Grande-Bretagne doit être détruit.
- **8 mars** : La révolution russe de février éclate. Le tsar abdique (15 mars), un gouvernement provisoire est constitué.
- **6 avril** : Les États-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne.
- **16 avril** : Début de la troisième bataille de Champagne (Scandaleuse boucherie du Chemin des Dames).
- **13 mai** : Philippe Pétain "Sauveur de la patrie".
- **10 juin** : Les troupes belges passent à l'attaque sur les rives du Tanganyika.
- **30 juin** : Les premières troupes américaines débarquent à Saint-Nazaire.
- **31 juin** : Début de la troisième bataille des Flandres.
- **14 août** : La Chine déclare la guerre à l'Allemagne et à l'Autriche-Hongrie.
- **21 octobre** : L'espionne "Mata Hari" est passée par les armes.
- **7 novembre** : Révolution dite d'Octobre en Russie (25 octobre du calendrier Julien). Le gouvernement de Kerenski est renversé par les Bolcheviques de Lénine.
- **11 novembre** : Les Canadiens et les Britanniques, héros de Passchendaele (Flandres).
- **20 novembre** : Bataille de chars à Cambrai.
- **3 au 15 décembre** : Pourparlers en vue d'un armistice à Brest-Litovsk entre les puissances centrales et le nouveau gouvernement russe de Lénine.
- **7 décembre** : Les États-Unis déclarent la guerre à l'Autriche-Hongrie.
- **Mi-décembre** : Occupation totale de la colonie allemande d'Afrique de l'Est par des troupes britanniques.



¹ Les pays de l'"Entente" = France, Grande-Bretagne, Empire russe, puis l'Italie.
 Les puissances centrales = L'Allemagne, L'Autriche-Hongrie, la Bulgarie, l'Empire ottoman.

La Grande Guerre : les nouvelles armes

Les belligérants ont modifié leur façon de faire la guerre, tant sur terre que sur mer et dans les airs. Ils ont entamé une course technologique effrénée pour anéantir l'ennemi.

Sur terre, il n'est plus question d'aligner les troupes, face à face, 2 à 2 ou 30 pas, comme au cours des siècles précédents, et encore moins de faire montre de politesse comme l'aurait fait les Anglais et les Français à la bataille de Fontenoy¹, en 1745. Mais le respect de la vie des hommes passera encore longtemps au second plan, estompé par le désir de gloriole des généraux. Parmi les généraux français, un des rares à se soucier de la vie des "poilus" fut le maréchal Pétain.

Dès l'entame de la guerre, les belligérants se livrent à des bombardements massifs qui coûtent aux deux camps des milliers de vies. Ils construisent des canons monstrueux, de plus en plus gigantesques (cf. la grosse Bertha des Allemands) qu'ils utilisent des heures durant avant les assauts des fantassins qui se font faucher, par centaines, par des mitrailleuses de plus en plus puissantes.

À la bataille de la Somme, en 1916, les Britanniques lancent leurs premiers chars de combat avec lesquels ils forcent le passage à travers les fils barbelés et vont écraser l'ennemi tapi dans les tranchées. Les Français, eux, s'équiperont de chars légers Renault.

En avril 1917, en Flandre, le front s'enlisant de plus en plus dans une guerre de position, les Allemands emploient, pour la première fois dans le conflit, une nouvelle arme terrifiante : les gaz, dont le célèbre gaz moutarde. Ceux-ci portés par le vent suffoquent les soldats qui croupissent dans leurs tranchées. Ces gaz terroriseront les soldats alliés qui développeront, à leur tour, cette arme qui provoque chez ceux qui les inhalent d'atroces souffrances. Ceux qui en réchapperont souffriront toute leur vie de problèmes pulmonaires - dans les deux camps -. Cette arme s'avéra toutefois parfois aussi dangereuse pour

ceux qui l'utilisent, car, plus d'une fois, le vent leur ramena le nuage létal. Des masques et des lunettes de protection furent distribués aux soldats. Les chiens et les chevaux en furent aussi pourvus.

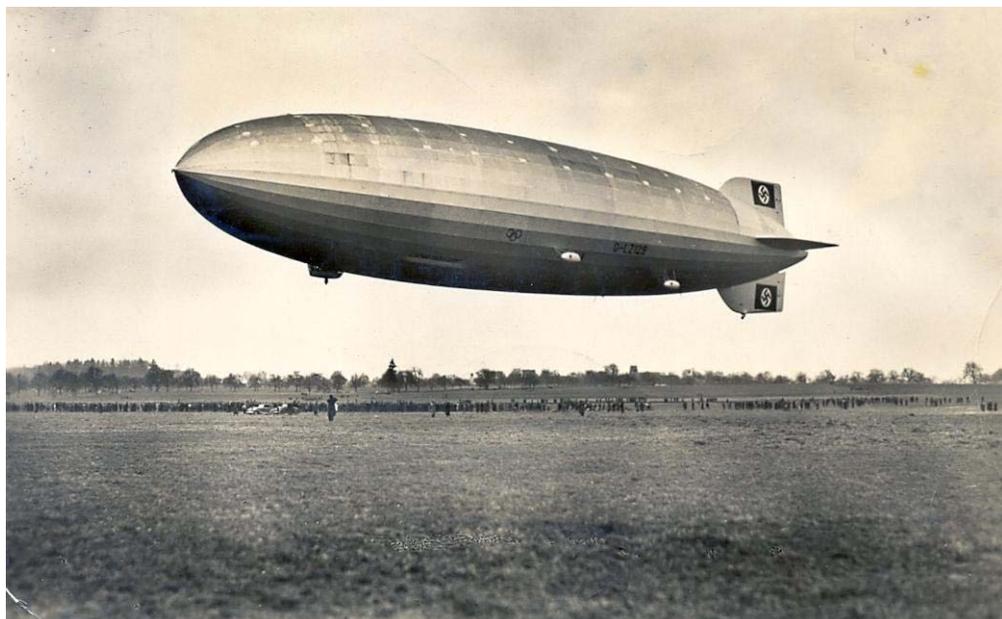
Il nous faut aussi mentionner une autre innovation qui terrorisait les soldats des deux camps : le lance-flammes.

Mais le danger venant du ciel s'accrut au fil de cette guerre, qui selon les optimistes naïfs, devait être finie à la Noël 1914 ! En effet, l'avion fut mis à contribution, non seulement dans des combats épiques (Baron rouge), mais bien sûr dans les bombardements des lignes ennemies. Un autre engin, utilisé lui, par les Allemands fit aussi son apparition. Il s'agit du Zeppelin, un énorme ballon dirigeable en forme d'immense cigare. Il permettait d'observer, d'espionner l'adversaire et, à l'occasion, de larguer quelques bombes. Ainsi, la maison où le général Dufour avait son QG fut détruite par une bombe lancée d'un Zeppelin.

Sur mer, les Allemands vont développer une nouvelle arme terrifiante, d'abord méprisée, parce que considérée sournoise et barbare, à savoir les sous-marins. Frapper l'ennemi sans être vu paraissait trop lâche et indigne. Désirant mettre un terme à l'approvisionnement en armes et denrées alimentaires provenant des États-Unis à destination de la Grande-Bretagne, les Allemands déclenchent la guerre sous-marine à outrance dès février 1917. Ils lanceront au total 350 U-boote dans la bataille. Ils couleront, entre autres, le paquebot transatlantique Lusitania en provenance de New York, le 7 mai 1915. Près de 1200 personnes, surtout des civils, périrent dans ce torpillage qui provoqua une réprobation énorme dans le monde. Ce torpillage contribuera à aider le président Wilson à convaincre ses concitoyens d'entrer en guerre contre les puissances centrales en 1917. En fait, ce paquebot transportait, aussi, un chargement de munitions destiné aux alliés.

Les "Alliés" abandonneront la production des énormes cuirassiers ; ils développeront de nouveaux systèmes d'écoute sous-marine, construiront des grenades marines plus puissantes et utiliseront les avions pour assurer la protection des convois maritimes et détruire les sous-marins allemands.

Rappelons enfin "l'arme" que nous avons évoqué dans un bulletin précédent que les soldats français appelaient "les fils du diable" et aussi "le séchoir" parce que des soldats tués alors qu'ils tentaient de franchir les fils barbelés y restaient accrochés durant des jours.



Un Zeppelin du III^e Reich

¹ La bataille de Fontenoy (près de Tournai) eut lieu le 11 mai 1745 au cours de la Guerre de succession d'Espagne, sous le règne du roi Louis XV. Selon Voltaire, les officiers anglais saluèrent les Français en ôtant leur chapeau. Le comte de Chabanne, le duc Biron qui s'étaient avancés, et tous les officiers français leur rendirent la politesse. Milord Charles Ilay, capitaine aux gardes anglaises, aurait crié : "Messieurs des gardes françaises, tirez !". Le comte d'Anteroche leur aurait répondu, à voix haute "Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers, tirez vous-mêmes". Les témoignages contradictoires rendent difficile de se faire une opinion. Sans doute, la légende a-t-elle supplanté la réalité des faits comme cela fut le cas concernant d'autres citations célèbres, dont le fameux "La garde meurt, mais ne se rend pas" démentit par le général Cambronne lui-même (qui s'est rendu aux Anglais de Wellington). Quant à son mot fameux, il semble bien que Cambronne ait utilisé une expression beaucoup plus grossière.

Un sujet oublié par le Ceta

Tous les médias se sont focalisés sur les aspects économiques concernés par le traité de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. Un point important oublié est la culture. Or, la culture n'est pas une marchandise, elle doit être protégée par un concept d'exception !

Le secteur culturel et l'audiovisuel en particulier doivent être exclus de la libéralisation commerciale. C'est d'ailleurs une exigence que l'Europe a réaffirmée à maintes reprises. La culture ne peut être soumise aux lois du marché. Elle impacte en effet les citoyens dans de multiples domaines tels qu'éthiques, politiques et sociaux.

Or, que constatons-nous ?

Selon Carine Doutrelepont, avocate et professeure à l'Université Libre de Bruxelles, le CETA ne protège pas les services culturels de l'Union européenne de la même façon que ceux du Canada. En effet, ce dernier a veillé à bien préciser ce qu'il entend par "industries culturelles", termes qu'il emploie dans le traité. Il souligne que cela désigne les personnes qui exercent des activités englobant la vente de livres et la production de films en incluant les enregistrements de musique audio ou vidéo. Bref, selon Carine Doutrelepont, le secteur culturel entier canadien est protégé et n'est donc pas concerné par les dispositions du Céta.

Ce n'est pas le cas du secteur culturel européen. La formulation utilisée dans le traité est restrictive, elle limite la protection aux "services audiovisuels". Or, ceux-ci ne sont précisés nulle part. Ce qui signifie que la musique ou la littérature seront traitées comme n'importe quelle marchandise. Sauf si l'U.E. améliore le texte du traité en se conformant à ses positions antérieures en la matière. ■

Les perturbateurs endocriniens

De plus en plus d'experts de la santé, dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS), dénoncent les dangers que représentent, même en quantités infinitésimales, les perturbateurs endocriniens sur la santé humaine. Ceux-ci proviennent de l'usage irresponsable des pesticides dont on découvre des résidus dans les produits alimentaires. Ils favoriseraient les irritations de toutes sortes, les cancers notamment du sein, de la prostate, des testicules ; ils provoqueraient une baisse de la fertilité, auraient un impact néfaste sur le développement du cerveau, favoriseraient l'obésité, l'hyperactivité, l'autisme, le diabète de type 2 et affecteraient aussi les gènes.

Ouf ! Devant une telle kyrielle de menaces sanitaires, on comprend que l'OMS qualifie les perturbateurs endocriniens de "menace globale pour la santé humaine". L'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) nous rassure toutefois en soulignant qu'en Europe, les échantillons analysés restent dans "les limites légales". Non seulement le fait que le monde agricole prend conscience des dangers inhérents à l'usage des pesticides (qui ont un coût certain), mais aussi le développement de la culture biologique ont contribué à limiter les taux de résidus à des niveaux "acceptables" (?).

Mais tous les aliments en vente sur le marché européen ne proviennent pas de ce continent. Les produits importés de pays moins "conscientisés" aux dangers dénoncés sont souvent fort contaminés. On cite, entre autres, le thé, les litchis, les fruits de la passion, etc.

Dans les analyses, on omet aussi de tenir compte de l'effet cumulatif dû aux ingestions répétées du consommateur et aussi à la grande variété de produits phytosanitaires employés. On oublie aussi trop fréquemment les effets de l'exposition ou inhalation des pesticides répandus sur les champs... et transportés par le vent !

En conclusion, le consommateur (que nous sommes) est bien contraint de faire confiance à l'Efsa, mais il se doit de ne pas perdre de vue la position de l'OMS et donc d'acheter avec prudence et distinction. ■

Barbecue du PPNa

Comme chaque été, le Conseil d'administration du PPNa vous invite à le rencontrer en participant à son traditionnel

BARBECUE décontracté et convivial

Quand ?

le dimanche 9 juillet à 13 h 00

Où ? à Nandrin, devant la salle Sprumont, rue du Presbytère.

Prix ? 13 €.

*Apéritif et ses mises en bouche offerts par l'Association
2 saucisses - pain - pommes de terre - salades variées
Dessert*

Pour des raisons d'organisation, l'inscription est souhaitée avant le 4 juillet à 20 h 00 :

- soit auprès du président André Matriche, tél. : 04.246.18.50.
- soit par courriel à notre adresse info@ppna.be.

Le numéro du compte en banque du PPNa est le suivant :
IBAN : BE32 0682 3184 6902 / BIC : GKCCBEBB.

■

Vie de l'Association

Notre balade du printemps 2017

Comme c'est devenu habituel, nous avons fortement apprécié la balade que nous proposait notre Josy Noiset à Sy. C'est sous un ciel un peu inquiétant que le groupe s'est engagé dans une montée

assez raide au départ du centre du joli village de Sy, mais le temps est resté favorable toute la journée.

Contrairement à l'habitude, c'est deux kilomètres avant le terme de la balade que nous avons procédé à une halte très sympathique et conviviale à la ferme de Palogne. Attablés à une grande table qui put nous accueillir tous, nous avons dégusté un verre désaltérant avant de reprendre la route le long de l'Ourthe. Que notre ami Josy trouve ici nos remerciements chaleureux pour ce très bel itinéraire qui nous a permis d'admirer les méandres de la rivière et ses fameux rochers sur lesquels certains alpinistes viennent souvent s'adonner à leur sport favori. Bref, une très belle journée, avec un seul petit regret, l'absence de certains compagnons habituels.

